

# Enjeux d'été

L'été 2007, face à la marchandisation des loisirs. Fin d'une période agitée au plan politique. La campagne d'été est lancée. Les départs en centres de vacances, en centres de loisirs, se succèdent. Pourtant, le contexte n'est ni facile, ni porteur de perspectives réjouissantes dans le domaine éducatif avec la victoire d'une forme extrême du libéralisme, prônant entre autres la marchandisation des vacances et des loisirs. Incontestablement, la perte de sens pour les vacances et des loisirs collectifs de mineurs est en route, programmée... à moins que ? Vous qui allez contribuer à ces accueils collectifs de mineurs, puisqu'il faut les appeler ainsi maintenant, vous devez mesurer combien votre action est politique !

## **L'acte éducatif d'animation est politique**

En effet, tous les choix faits par les organisateurs, sur les modes d'organisation des collectifs d'enfants, sur les différentes modalités de naissance des activités, sur le fait d'associer ou non les enfants et les jeunes à leur séjour de vacances ou de loisirs, tout cela est éminemment politique. Ceux qui pensent que la pédagogie se limite aux savoir-faire techniques ceux qui pensent que l'animation est technique, au service des enfants pour leur bien, sont soit dans la manipulation, soit dans l'ignorance. Permettre aux enfants de décider, d'être associés aux décisions pour l'organisation de leurs activités, de concevoir l'activité comme libératrice et émancipatrice au lieu de normer les pratiques et pousser au consumérisme, c'est un choix éducatif, c'est un acte politique, qui contribue à des transformations sociales, à l'opposé du libéralisme, de l'individualisme et de la marchandisation. Vous allez intervenir dans un cadre réglementaire qui, s'il est parfois contraignant, encourage par ailleurs les prises de responsabilités éducatives et exige l'existence d'un projet éducatif pour les organisateurs. Si vous êtes organisateur, posez-le comme le cadre de référence pour vos équipes d'encadrement. Si vous êtes dans l'équipe d'animation, demandez-le, votre action devra être la déclinaison de celui-ci. Dans tous les cas, cet outil, porteur de choix et de valeurs en éducation, est un support pour réfléchir sur ses pratiques et lutter, de sa place, contre les dérives consuméristes. Le projet pédagogique que vous avez élaboré en équipe, nous l'espérons, n'a de valeur qu'en référence au projet éducatif de l'organisateur et à la réalité des enfants que vous allez accueillir cet été. Tout le reste n'est qu'un exercice théorique dont les enfants ne sont que des otages ! En ce début de saison d'été, nous nous devons aussi de vous alerter sur des dérives, des pratiques plus basées sur le profit et la marchandisation des loisirs que sur un projet réellement éducatif, plaçant les enfants au cœur de l'action.

## **Le contrat d'engagement éducatif**

Depuis 2006, une loi définit les conditions d'embauche des animateurs et directeurs volontaires au travers d'un dispositif, celui de l'engagement éducatif. Le contrat d'engagement éducatif donne un cadre qui clarifie les conditions de travail des animateurs. Il est inscrit en référence au code du travail, même s'il y déroge sur plusieurs points. Vous devez être informés de

vos droits et de vos devoirs, demandez-les, à votre organisateur ou aux services de la jeunesse et des sports. Un organisateur qui vous propose d'effectuer votre stage pratique, si vous êtes stagiaire bafa ou bafd, sans rémunération, qui plus est en vous le facturant, est un exemple typique du détournement du dispositif de l'engagement éducatif, destiné à valoriser et à clarifier les modalités d'encadrement des accueils collectifs de mineurs par des volontaires. On le voit, l'ouverture de ce dispositif aux entreprises marchandes du secteur des loisirs a produit ses effets, qui n'ont rien à voir avec les finalités éducatives qui l'avaient fondé ! Les Ceméa l'ont dénoncé alors et il nous faudra rester collectivement en veille.

**Vincent Chavaroche**

[Article paru dans la revue Les cahiers de l'animation vacances loisirs n°59 de juillet 2007](#)